

MAIRIE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le 20/11/2024

ID : 040-214001570-20241120-DEL_58_2024-DE



58/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 novembre à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 14 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire au Pavillon, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

PRESENTS : Mme M.J.RUSKONE- M. J.WATIER – M.D.DUFAU -M.S.GILBERT- Mme L.LESBATS – Mme S.CHAMPILOU – M. T. LAMARQUE – M. F.PEHAU- M.T.DEVERT- Mme E. TROUILLET - M. C. VIGNEAU- M.G.NAPIAS- - Mme I. LESBATS- Mme Virginie DOUET- M. S. LABAT- I.DUPONT

Absents : Mme C.GUILLET donne procuration à M. J.WATIER, M. G.VILLENAVE donne pouvoir à M. G. NAPIAS, Mme C.LACOSTE donne procuration à M. I. LESBATS

Mme CHAMPILOU est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Pouvoirs : 3

OBJET : Décision modificative N° 1- Budget CAMPING - Reversement de la taxe de séjour à la Communauté de Communes- Changement d'imputation comptable.

Vu L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu L'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Considérant qu'il convient d'imputer les dépenses relatives à la taxe de séjour reversée à la Communauté de Communes au C/ 6588 alors que les inscriptions budgétaires étaient versées sur le c/637 ;

Considérant que suite à ces modifications il convient d'abonder le c/6588 dont les crédits sont insuffisants afin de permettre d'effectuer ce transfert ;

Sur proposition de M. le Maire,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, M. Jean WATIER et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter les inscriptions suivantes par décision modificative N1 du budget du camping.

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (chap) -opération	Montant	Article (chap)-opération	Montant
6588 : Bâtiments publics autre impôts et taxes	75 000,00		
637: Autres charges diverses de gestion courante	-75 000,00		
Total dépenses	00,00		

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire.

Gérard NAPIAS



La secrétaire de séance

Sabine CHAMPILOU